

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Départements de l'Aveyron, de la Haute Garonne, des Hautes Pyrénées, du Tarn et du Tarn et Garonne.

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Communiqué du 21/01/2017 à 17h00

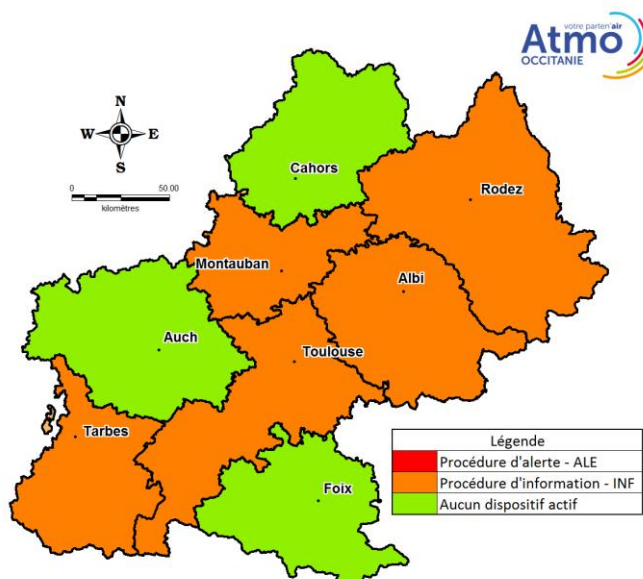
Un épisode de pollution de l'air aux particules en suspension (PM10) est prévu sur les départements de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, des Hautes Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2012, le préfet de Haute-Garonne met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 17 avril 2012, le préfet des Hautes-Pyrénées met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 3 mai 2012, le préfet du Tarn met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2010, le préfet du Tarn-et-Garonne met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public.



MERCI DE RELAYER CE MESSAGE

DESCRIPTION DU PHENOMENE

La cause principale de cette pollution est l'accumulation des particules en suspension du fait d'une atmosphère très stable et d'un vent faible. Ces particules peuvent être émises par le trafic routier, les dispositifs de chauffage, les industries, ou peuvent être d'origine naturelle.

ÉVOLUTION

Les niveaux de particules en suspension dans l'air sont restés élevés depuis ce vendredi matin pour les départements de l'Aveyron, de la Haute Garonne, des Hautes Pyrénées et du Tarn et Garonne pour dépasser le seuil réglementaire d'information et de recommandation sur ces départements pour la journée du 20 janvier.

Pour le samedi 21 janvier, la pollution devrait perdurer voire légèrement augmenter sur certains sites. Ainsi, les niveaux de particules devraient dépasser le seuil réglementaire d'information et de recommandation pour les 4 départements précédents plus celui du Tarn pour la journée du 21 janvier.

Cette procédure est valable pour la journée du 21/01/2017.

Renseignements Atmo Occitanie : 05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Résultats actualisés disponibles sur oramip.atmo-midipyrenees.org

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Départements de l'Aveyron, de la Haute Garonne, des Hautes Pyrénées, du Tarn et du Tarn et Garonne.

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Communiqué du 21/01/2017 à 17h00

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Populations vulnérables :

Femme enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologie cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques

Populations sensibles :

Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointes.
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.
- En cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou contactez la ligne Air Santé.

Population générale

- Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles.

Renseignements complémentaires

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles :

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46 oramip.atmo-midipyrenees.org

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44

et site de l'Agence Régionale de Santé <http://www.ars.occitanie.sante.fr>

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Départements de l'Aveyron, de la Haute Garonne, des Hautes Pyrénées, du Tarn et du Tarn et Garonne.

**PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC
pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.**

Communiqué du 21/01/2017 à 17h00

Liste des communes concernées par cet évènement de pollution de l'air :

Toutes les communes des départements de l'Aveyron, de la Haute Garonne, des Hautes Pyrénées, du Tarn et du Tarn et Garonne.